

Réunion du 5 septembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
présents :

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

N° CP/2011/561 - Enseignements artistiques - 3213
Répartition de subventions dans le domaine de la musique

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- 5 429,70 € au titre de l'aide à l'acquisition d'instruments de musique neufs, dont :

. Communes : 3 474,68 €
. Autres tiers : 1 955,02 €

- 21 953,57 € au titre de la participation aux frais d'enseignement des écoles de musique et de danse, dont :

. Commune : 10 082,52 €
. Autres tiers : 11 871,05 €

- 6 000 € en faveur des Relais culturels ci-après :

. Relais culturel de Sélestat : 2 000 €
. Maison des associations et de la culture, Relais culturel de Bischwiller : 2 000 €
. Espace "Rohan", Relais culturel de Saverne : 2 000 €.

Le versement de ces subventions interviendra en une fois.

En ce qui concerne les manifestations culturelles, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou de réalisation partielle des projets.

En ce qui concerne l'aide à l'acquisition d'instruments de musique neufs, le versement des subventions interviendra sur présentation des factures acquittées certifiées attestant l'effectivité de la dépense.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110905-59677-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/09/11